

esprit, dont M. de Raymondis (1) et lui se seront affublés, M. Duris, M. Thomas doivent occuper le tapis ; c'est du moins ce qu'on vient de me dire ; peut-être en faudra-t-il beaucoup rabattre.

« Voilà toutes mes nouvelles de Bourg, qui ne sont pas jusqu'ici fort intéressantes, comme vous le voyez ; peut-être le deviendront-elles davantage par la suite.

« J'embrasse tendrement mes enfants ; ils ne me paraissent pas disposés à la mélancolie depuis qu'ils se trouvent réunis auprès de vous. Puisse le ciel leur conserver longtemps la paix et l'innocence, et puissiez-vous jouir encore pendant bien des années, mon très-cher père, de leurs tendres etnaïves caresses ! J'espère que Varenne (2) et Betzy (3) ne tarderont pas à me donner de vos nouvelles et des leurs. Je fais mille compliments à M. Grapain et vous renouvelle les assurances de mon tendre respect et de mon éternelle reconnaissance.

« Signé : VARENNE DE FENILLE (4). »

La position sociale de cet homme distingué, son mérite personnel qu'attestaient des travaux si multipliés, sa fortune et le bien qu'elle lui permettait de faire autour de lui, étaient autant de titres qui le désignaient à l'attention du proconsul envoyé par la Convention et le vouaient à la hache révolutionnaire. Arrêté à Bourg comme fédéraliste, le 42 octobre 1793, il languit quelque temps de prison en prison ; des cachots d'Ambournay il adressa au citoyen représentant Gouly, alors en mission dans le département de l'Ain, la lettre suivante :

(1) Jean-Zacharie Paradis de Raymondis, né à Bourg-en-Bresse le 8 février 1746, mort à Lyon le 15 décembre 1800.

(2) Jacques Varenne de Fenille, mort à 17 ans.

(3) Plus tard M^{me} du Bergier.

(4) L'original de cette lettre, qui est inédite, appartient à M. Henry Nadault de Buffon.